

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1238 fixant le nombre « d'inscriptions, pour chaque-grade et classe, pouvant être effectuées au tableau d'avancement du personnel de la trésorerie pour 1951

n° 1238

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 décembre 1950

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro
31 décembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 38 septem bre 1884 rendue applicable au territoire par décret, du 18 juin 1921

Vu le décret du 6 août 1921 portant organi sation du personnel des Trésoreries coloniales et les textes subséquents

Vu les besoins du service et sur la proposition du trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Le nombre des inscriptions. dans chaque grade et classe pouvant être faites au tableau d'avancement du person i nel de la Trésorerie de la Côte française des Somalis pour l'année 1951 est fixé ainsi qu'il suit : — pour le grade de payeur hors classe : une inscription (2° proposition) ; —pour le grade de commis principal hors classe : une inscription; — pour le grade de commis principal de 2° classe : une inscixition; — pour le grade de commis principal de 4° classe : une inscription; — pour le grade de commis ordinaire de 1° classe : une inscription. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.